



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 29 mai 2006**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 39

Convocation du Conseil Municipal :  
le 10 mai 2006

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 2 juin 2006

**Impasse Gabrielle BORDIER, desserte du gymnase du Grand Feu :  
acquisition par la Ville au Grand Feu de la parcelle cadastrée  
section KP n° 224**

[\[Annexe\]](#)

Président :  
**M. Alain BAUDIN**

**Présents :**

***Adjoint :***

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard ZABATTA, M. Michel GENDREAU

***Conseillers :***

Mme Andrée CHAREYRE, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Elsie COLAS, M. Yannick TARDY, M. Joël RENOUX, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

**Secrétaire de séance :**

Monsieur Rodolphe CHALLET

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à M. Luc DELAGARDE.  
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Gérard ZABATTA.  
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.  
Mme Madeleine CHAIGNEAU donne pouvoir à Mme Elsie COLAS.  
Mme Marie-Edith BERNARD donne pouvoir à Mme Danièle GANDILLON.  
M. Michel PAILLEY donne pouvoir à M. Amaury BREUILLE.  
Mme Françoise HALAT donne pouvoir à M. Joël RENOUX.  
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.

**Excusés :**

***Conseillers :***

Mlle Karen NALEM, Mme Catherine DEGUERCY, Mme Isabelle RONDEAU, M. Alain GARCIA, Mme Michelle LE FRIANT, Mme Christabelle CHOLLET

**CONSEIL MUNICIPAL DU 29 mai 2006**

DELIBERATION D20060191

**Feu : acquisition par la Ville au Grand Feu de la parcelle  
cadastrée section KP n° 224**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Par délibération de notre assemblée en date du 24 septembre 1999, il avait été décidé pour la Ville de Niort de participer au financement de l'équipement sportif du Grand Feu sur le site du Centre de Rééducation, en partenariat avec la Région Poitou-Charentes, le Département des Deux-Sèvres et le Grand Feu. La participation de la Ville s'opérait sous la forme de la viabilisation de la voie d'accès et du parking nécessaires au fonctionnement de l'ouvrage. En contrepartie, la commune bénéficiait d'une utilisation gratuite de l'équipement via les associations niortaises pour 480 h/an pendant 12 ans.

Les travaux réalisés par la ville étant achevés depuis 2001, le Grand Feu a souhaité que le terrain correspondant à la voirie et au parking (KP n° 224 de 15 a 71 ca) soit cédé pour l'euro symbolique à la Ville de Niort. Il convient de régulariser cette situation.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Acquérir à l'euro symbolique au Grand Feu la parcelle KP n° 224, en vue de son incorporation au Domaine Public Communal.
- Autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte à intervenir, tous les frais et droits y afférant étant supportés par la Ville de Niort.

Les dépenses seront imputées au compte 2112-8221 du budget.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	6

Pour le Maire de Niort  
**Alain BAUDIN**  
L'Adjoint au Maire

**Gilles FRAPPIER**

[Ordre du jour](#)